

MAIRIE DE MAIZILLY

LE BOURG

42750 MAIZILLY

Tél/Fax. 04.77.60.04.51

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Nom, Prénom,

Société.....

Adresse.....

Téléphone fixe.....Téléphone portable.....

Mail.....

• Assurance : Nom de la société et numéro (attestation à fournir)

• Salle demandée : salle des fêtes Salle de réunion Salle des anciens

• Dates de location :

entrée le..... àh.....

sortie le àh.....

• Objet de la location : Événementiel privé Événementiel public

• Nombre de participants envisagé :

• Matériel utilisé : oui non (cocher le matériel désiré dans le tableau ci-après)

• Consommation électrique : Compteur à l'arrivée

Compteur à la sortie

Je déclare avoir pris connaissance du règlement appliqué (ci-joint) et m'engage à respecter les consignes données.

Fait à Maizilly, le

Le locataire

CONDITIONS DE LOCATION SALLE DES FETES

1 - Tarifs

Maizillons ou Associations	Extérieurs
½ journée (ex : vin d'honneur) : 70€	½ journée : 110€
1 journée/soirée : 130€	1 journée /soirée : 230€
Lendemain : 40€	Lendemain : 85€

2 - Le matériel

Matériel de la mairie disponible compris dans la location
120 assiettes
120 verres 12 cl
120 verres ballon
120 flûtes
120 fourchettes
120 couteaux ronds
120 cuillères à café
Grosses cuillères
Cuillères de service
Pots d'eau
Plats
Panières
Planches à découper

Attention : penser à apporter son propre papier toilette, lave mains et essuie mains.

La salle, la cuisine et le WC seront rendus balayés.

3 - Règlement intérieur :

- L'organisateur s'engage à utiliser les locaux retenus et uniquement ceux-là, et à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.
- **La location sera à régler en mairie lors de l'inscription**
- Une **caution de 250€ (de préférence par chèque, à l'ordre du trésor public)** vous sera demandée lors de l'inscription
- La facture de consommation électrique sera présentée au retour des clés, après relève du compteur (**consommation X 0,20€ le kw**).
- L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité annoncées à la visite (dispositifs d'alarme et moyens pour lutter contre l'incendie, voies d'évacuation...)
- L'organisateur doit souscrire à une assurance couvrant les dommages pouvant être occasionnés lors de l'occupation des lieux. Cette assurance vous sera demandée lors de la réservation de la salle.
- La clé sera remise par une personne compétente de la mairie le jour défini. Un état des lieux sera fait à ce moment (état de la salle, les différents accès, le fonctionnement du frigo, de l'aération, du chauffage si besoin,...)
- Avertir le voisinage pour l'utilisation des 2 cours (parking et cuisine)
- Jauge maximum assis 120 personnes, debout 200 personnes.
- **Contact en cas d'urgence** :.....
- Pour les associations de la commune : gratuité une fois par an de la salle + 1 lavage.

CONDITIONS DE LOCATION

SALLE DE REUNION ET SALLE DES ANCIENS

1 - Tarifs

Maizillons ou Associations	Extérieurs
$\frac{1}{2}$ journée (ex : vin d'honneur) : 35€	$\frac{1}{2}$ journée : 55€
1 journée/soirée : 65€	1 journée /soirée : 115€
Lendemain : 20€	Lendemain : 40€

2 - La vaisselle est comprise dans la location

Matériel de la mairie disponible compris dans la location
50 assiettes
50 verres 12 cl
50 verres ballon
50 flûtes
50 fourchettes
50 couteaux ronds
50 cuillères à café
Grosses cuillères
Pots d'eau

Attention : penser à apporter son propre papier toilette, lave mains et essuie mains.

La salle, la cuisine et le WC seront rendus balayés.

3 - Règlement intérieur :

- L'organisateur s'engage à utiliser les locaux retenus et uniquement ceux-là, et à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.
- **La location sera à régler en mairie lors de l'inscription**
- Une **caution de 250€ (de préférence par chèque, à l'ordre du trésor public)** vous sera demandée lors de l'inscription
- La facture de consommation électrique sera présentée au retour des clés, ?
- L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité annoncées à la visite (dispositifs d'alarme et moyens pour lutter contre l'incendie, voies d'évacuation...)
- L'organisateur doit souscrire à une assurance couvrant les dommages pouvant être occasionnés lors de l'occupation des lieux. Cette assurance vous sera demandée lors de la réservation de la salle.
- La clé sera remise par une personne compétente de la mairie le jour défini. Un état des lieux sera fait à ce moment (état de la salle, les différents accès, le fonctionnement du frigo, de l'aération, du chauffage si besoin,...)
- Jauge maximum assis 35 personnes, debout 50 personnes.
- **Contact en cas d'urgence** :.....
- Pour les associations de la commune : gratuité une fois par an de la salle + 1 lavage.

CONDITIONS DE LOCATION MATERIEL COMITE DES FETES

Si besoin, contacter Monsieur Desmurs au 04 77 60 00 29

Matériel du comité des fêtes proposé	Tarif de location	Matériel emprunté
Armoire chauffante (réclamer le raccord électrique)	10€	
WC mobil	40€	
Banque réfrigérée	15€	
Camion frigo (à rendre propre)	70€	
Machine à glaçons	10€	
Appareil à hot-dog (à rendre propre)	15€	
Friteuse (à rendre propre)	10€ un bac - 15€ 2 bacs	
Gaufrier	15€	
Cafetière 50 tasses (à rendre propre)	15€	
Lave-vaisselle (produits fournis)	30€	
Stand de 4 m avec bâche	10€	
Stand de 12 m avec bâche	25€	
Buvette complète avec bâche	25€	
Une table et 2 bancs	1,50€	

Gratuité pour les adhérents des associations de Maizilly

PAGE POUR NADIA : DEMARCHES A SUIVRE

Visite et Accès de chaque clé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Ce qu'il faut faire pour les toilettes
- Ce qui peut se faire dans la salle dodo
- Fonctionnement de la cuisine : frigo, gazinière, aération, chauffe-eau, cafetière, chauffage arrière cuisine, armoire chauffe plat (raccord électrique à demander au comité des fêtes), lave-vaisselle, congélateur...
- Fonctionnement chauffage si besoin
- Noter le démarrage du compteur électrique
- Vérifier la vaisselle
- Etat des lieux à la remise des clefs (inventaire, balayage, ...)

Règlement intérieur :

A noter :

- L'organisateur s'engage à utiliser les locaux retenus et uniquement ceux-là, et à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.
- Une **caution de 250€ à l'ordre du trésor public** vous sera demandée lors de l'inscription
- Pour la location, plusieurs tarifs ont été fixés par le Conseil municipal afin de favoriser les habitants de Maizilly (Pour en bénéficier plus facilement, un tarif préférentiel leur est réservé). S'il est constaté que le locataire est une personne extérieure (même si elle est de la famille d'un maizillons), le chèque de caution sera encaissé.
- La facture de consommation électrique sera présentée au retour des clés, après relève du compteur (**consommation X 0,20€ le kw**).
- L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité (dispositifs d'alarme et moyens pour lutter contre l'incendie, voies d'évacuation...)
- L'organisateur doit souscrire à une assurance couvrant les dommages pouvant être occasionnés lors de l'occupation des lieux.
- **La location sera à régler en mairie lors de l'inscription**
- La clé sera remise par une personne compétente de la mairie le jour défini. Un état des lieux sera fait à ce moment (état de la salle, les différents accès, le fonctionnement du frigo, de l'aération, du chauffage si besoin,...)
- **Contact en cas d'urgence :.....**
- pour les associations de la commune : une salle gratuite par an + 1 lavage,